

Questions au Feuilleton

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[Traduction]

M. Stevens: J'invoque le Règlement.

Mme le Président: Le député de Central Nova.

M. MacKay: Madame le Président, j'invoque le Règlement relativement au dernier aspect qui a été soulevé. Le 9 février 1982, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* la question n° 3750. Elle figure parmi les questions dont mon collègue a parlé et porte sur le personnel diplomatique des pays communistes qui sont en poste ici même à Ottawa et sur notre propre personnel diplomatique en poste en Europe de l'Est. Le secrétaire parlementaire s'est déjà engagé à deux reprises à se renseigner à ce sujet. Le 25 novembre, je l'ai noté, le solliciteur général lui-même m'a assuré au comité de la justice et des questions juridiques qu'il tâcherait d'y répondre le plus tôt possible.

J'en conclus que c'est de propos délibéré que le gouvernement tarde à répondre à ces questions. J'aimerais bien que le secrétaire parlementaire agisse en homme de bonne volonté et qu'il nous assure qu'à notre retour, l'année prochaine, on répondra à ces questions qui, selon moi, devraient révéler des faits très intéressants, car il y va de l'intérêt du Canada que nous sachions la vérité à ce sujet.

● (1550)

M. Smith: Madame le Président, je puis assurer au député que je ne refuse pas du tout de répondre à ces questions. Je vais transmettre encore une fois les vœux des députés aux ministres intéressés, et j'espère que nous arriverons bientôt à régler cette situation.

M. Stevens: Madame le Président, le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de me dire aussi pourquoi on n'a pas répondu à la question n° 2,042 que j'ai fait inscrire en janvier 1981 au sujet de ce qu'avait pu coûter en tout le voyage que le premier ministre venait d'effectuer en décembre 1980 et en janvier 1981. Cette question date de deux ans. Et quel pourcentage du voyage sera défrayé par les contribuables? On n'a pas encore répondu à ces questions. Puisque le premier ministre (M. Trudeau) s'apprête à entreprendre un autre voyage, madame le Président, il devrait dire aux Canadiens combien ont coûté ses voyages autour du monde, il y a deux ans?

M. Smith: Madame le Président, je vais me renseigner avec plaisir. Je l'ai déjà fait une fois ou deux et je pense qu'il manque encore la réponse d'au moins un ministère, mais je promets d'y voir.

M. Stevens: Madame le Président, pour peu que le secrétaire parlementaire consacre son congé de Noël à cette affaire, pourrait-il, par la même occasion, chercher à savoir pourquoi nous n'avons pas eu de réponse aux questions allant des nos 3216 à 3220, qui furent toutes posées le 23 octobre 1981? Elles ont trait au voyage du premier ministre à New York en mars 1981, à son voyage en Algérie en mai 1981, à Washington en juillet 1981, en Australie, aux Philippines, en Corée et aux Îles Fiji en septembre et octobre 1981, ainsi qu'à son voyage au Mexique en octobre 1981. Ces questions sont restées sans réponse. Dans chaque cas, je rappelle que nous demandions le coût total du voyage et le pourcentage payé par les contribuables.

M. Smith: Pour rester dans l'esprit des Fêtes, je me ferai un plaisir de consacrer mon congé à m'occuper de ces questions.

M. Hawkes: Madame le Président, je veux attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur la question n° 4567, qui se rapporte à une démarche du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin). Celle-ci a menacé l'Association des fabricants de confiserie canadiens en demandant à ces entreprises de cesser de fabriquer certains produits, ce qui mettrait des emplois en péril au Canada. Je voulais savoir si le ministre avait le pouvoir juridique de faire cette demande. Ces emplois sont toujours en péril. Il serait urgent qu'on nous explique publiquement la démarche du ministre afin que les travailleurs n'aient plus à craindre de perdre leur emploi. J'exhorte le secrétaire parlementaire à nous donner une réponse publique le plus tôt possible, de manière à protéger les emplois en question.

M. Smith: Madame le Président, je me charge avec plaisir de me renseigner au nom du député.

M. Shields: Madame le Président, le 11 juin 1980, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* un avis de motion portant production de documents: Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents et études effectués pour le compte d'un ministère ou organisme sur les répercussions économiques au Canada d'un retard d'un an au titre de la réalisation des projets Alsands à Fort McMurray (Alb.) et Imperial Oil à Cold Lake (Alb.). Je crois savoir qu'un certain nombre de discussions se poursuivent en vue de faire renaître ces projets, sur une plus petite échelle peut-être, et je crois qu'il est de la plus haute importance, étant donné le taux élevé de chômage que nous connaissons à l'heure actuelle, que ces rapports soient mis à la disposition des députés pour que ceux-ci puissent immédiatement se rendre compte du nombre d'emplois qui seront créés suite à la reprise d'activité dans l'exploitation des sables bitumineux du nord-est de l'Alberta. Je demanderais au secrétaire parlementaire de faire tout son possible pour que mes vœux soient exaucés sans plus tarder. Il pourrait même m'offrir cela en cadeau de Noël.